EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 14 au 18 mars 2016**

**LE DEPUTE EUROPEEN GABRIEL MATO (PPE/ESPAGNE) INTERROGE LA COMMISSION SUR SON INTERPRETATION DE L’ARRET DE LA CJUE DU 15 DECEMBRE 2015 :** Le 29 janvier dernier, le Député Gabriel MATO (PPE, Espagne) a interrogé la Commission, via une question écrite, sur son appréciation de la décision de la Cour de justice de l’Union européenne du 15 décembre 2015 (affaires jointes C-132/14, C-136/14) et sur les effets de cette dernière. Pour rappel, dans cette affaire, la Cour de justice avait été amenée à se prononcer sur le champ d’application de l’article 349 du TFUE. Selon les juges, cet article permet au Conseil d’arrêter des mesures particulières pour les RUP dérogeant non seulement aux dispositions des traités, mais également à celles du droit dérivé (règlements, directives, etc.). A la question du Député, la Commissaire à la politique régionale, Mme Corina CRETU, répond, le 15 mars 2016, que la Commission devra tenir compte de cet arrêt lorsqu’elle proposera au Conseil et au Parlement des dispositions particulières pour les RUP. Elle assure que la Commission continuera à prendre en considération les spécificités de ces régions et se conformera à la décision de la Cour de justice. [La question du Député et la réponse de la Commissaire sont disponibles sur le site du Parlement européen.](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+E-2016-000838+0+DOC+XML+V0//EN&language=fr)

**LE PPE VEUT UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LA POLITIQUE DE COHESION ET LE SEMESTRE EUROPEEN :** Dans une déclaration politique sur la compétitivité européenne adoptée par le PPE mardi 8 mars à Strasbourg, le groupe propose de renforcer les liens entre les fonds de cohésion et les autres politiques de l'Union, et, dans ce cadre, veut une meilleure articulation de la politique de cohésion avec le Semestre européen (cycle de coordination au cours duquel les États membres alignent leurs politiques économiques et budgétaires sur les règles et les objectifs arrêtés au niveau de l'UE). Cette annonce irait à l'encontre d'une grande majorité des régions, celles-ci pouvant craindre de faire les frais d'un tel renforcement et de se voir partiellement barrer l'accès à des fonds régionaux. « La politique de cohésion est la seule politique de l'UE qui renforce la croissance et l'emploi au niveau territorial (…) La briser pour la période post-2020 enverrait un mauvais signal aux citoyens européens et remettrait sérieusement en cause la reprise économique des régions européennes », a déclaré Eleni Marianou, secrétaire générale de la Conférence des régions périphériques et maritimes. Michael Schneider (PPE, allemand), rapporteur sur le futur de la politique de cohésion auprès du Comité des régions (CdR) souhaite faire en sorte que « la prochaine génération des fonds d'investissement en Europe, en coordination étroite avec la politique de cohésion post-2020, ne se détourne pas de ses objectifs, tout en assurant une flexibilité suffisante en vue de travailler en synergie avec les autres politiques de l'UE ».

**MERCOSUR : UN ECHANGE DES OFFRES EN AVRIL ? :** Au lendemain de son voyage en Argentine, le 9 mars dernier, la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, Federica Mogherini, a souligné le « fort engagement » manifesté par les pays du bloc Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela) en faveur des négociations de libre-échange avec l'UE, plaidant pour que l’échange d'offres intervienne en avril. Federica Mogherini a déclaré que « le processus de consultation interne (dans l'UE) avance et j'espère que l'échange d'offres pourra intervenir courant avril, si les États membres avancent dans le même sens », a-t-elle précisé, ajoutant qu’ « il se pourrait que cela soit en mai plutôt qu'en avril. La Commission a terminé son travail et il y a une consultation sur sa proposition. Tout dépend de la rapidité à laquelle les États membres vont réagir ». Pour rappel, l'UE et le Mercosur ont réaffirmé au niveau ministériel, le 11 juin 2015, leur engagement à conclure leurs pourparlers de libre-échange lancés en 1999 et relancés en 2010 après un gel de six ans. Ils avaient alors convenu de procéder à l'échange des offres sur l'accès au marché (biens et services, marchés publics) dès que les conditions le permettraient. Une visite à Bruxelles du ministre uruguayen des Affaires étrangères, Rodolfo Nin Novoa, dont le pays assure la présidence tournante du Mercosur, est programmée en avril.

**PROLONGATION DE L’ACCORD DE PECHE AVEC LES COMORES :** Le Conseil des ministres de l'UE a adopté, le lundi 14 mars, une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations en vue du renouvellement du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et l'Union des Comores. Le protocole actuel arrive à échéance fin décembre 2016. Afin de garantir la poursuite des activités de pêche des navires de l'Union dans les eaux comoriennes après cette date, le Conseil marque son accord sur la recommandation de la Commission d'autoriser cette dernière à ouvrir des négociations, pour obtenir le renouvellement du protocole. Bien que le Conseil et la Commission craignent que le calendrier des négociations relatives au nouveau protocole coïncide avec un processus en cours susceptible d'entraîner la reconnaissance, par la Commission, de l'Union des Comores comme pays tiers non coopérant, conformément à l'article 31 du règlement sur la pêche illégale, ils estiment que, en raison de l'expiration prochaine de la validité du protocole actuel, il convient, à ce stade, d'ouvrir des négociations relatives au nouveau protocole. En effet, la Commission a adressé un carton jaune à ce pays tiers, trop laxiste dans la lutte contre la pêche de contrebande. Le Conseil note que, dans l'éventualité où la Commission adresserait un carton rouge à ce pays, avec des sanctions commerciales à la clé comme l'interdiction d'importer dans l'UE les produits de la pêche des Comores, la Commission suspendrait immédiatement les négociations et s'abstiendrait de soumettre toute proposition de signature, d'application provisoire ou de conclusion d'un nouveau protocole tant que la situation juridique n'a pas évolué. Dans une autre déclaration, la Commission estime que le concept de « surplus » s'applique dans une moindre mesure aux activités de pêche exploitant des espèces de poissons grands migrateurs, pour lesquelles les mesures de gestion appropriées doivent être établis avant tout au niveau régional ou sous-régional par les parties contractantes membres des organisations régionales de gestion des pêches compétentes, en tenant dûment compte des avis scientifiques en la matière.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 21 AU 25 MARS 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **21/03** | Commission commerce international  Déplacement d’une délégation de députés de la com INTA en Equateur du 21 au 23 mars 2016 |  |  |  |
| **Mardi**  **22/03** | Commission pêche  La gestion des flottes de pêche dans les régions ultrapériphériques (*échange de vues*)  Possibilités de pêche et contrepartie financière prévues par l'Accord de Partenariat dans le secteur de la Pêche entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie pour une période de quatre ans (*examen du projet de rapport, fixation du délai de dépôt des amendements*)  Échange de vues avec un représentant de la Commission sur les accords de pêche avec les pays tiers et les négociations en cours (*à huis clos*)  Présentation par le Département thématique B sur "Options pour la gestion des espèces à quotas limitant en vue de l'obligation de débarquement de l'UE - L'exemple de la plie Baltique" par Dr. Christopher Zimmermann, Directeur de l'Institut Thünen des Pêches de la Baltique, Rostock (*en présence du Conseil et de la Commission*)  Présentation par la Commission européenne sur la programmation de l'EMFF par les Etats membres  Échange de vues avec un représentant de la Commission sur les mesures techniques |  |  |  |
| **Mercredi**  **23/03** |  |  |  |  |
| **Jeudi**  **24/03** |  |  |  |  |
| **Vendredi**  **25/03** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |